

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2025/82

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 13 mai 2025

Présents : Jérôme FAUCONNIER, Alain ROCHE, Didier PEYBERNES, Fanny LACROIX, Vincent BLANCHARD, Rémi GOUBE, Marie-Pierre DRAIN, Sabine CAMPREDON, Danièle MONTAGNON, Gilles BARBE, Françoise STREIT, Claude DIDIER, Jean-Louis GOUTEL, Eric FURMANCZAK, Caroline FIORUCCI, Sébastien BESNARD, Véronique MENEGUIN CAPRIO, Aymeric FAIVRE, Uta IHLE, Robert CUCHET, Yannick FAURE, Christophe DRURE, Alain VIDON, Eric BERNARD, Marc GIRAUD, Hélène ROSSI, Claude GIRARD, Béatrice VIAL, Christian ROUX, Pierrick BONENFANT, Anne-Marie FITOUSSI.

Suppléants avec voix délibérative : DUMAS Gilles (pouvoir de Joël ZOPPE du 14 mai 2025)

Suppléants sans voix délibérative : François GABORIT - Jean-Luc GRANIER

Pouvoirs : Eric VALLIER à Alain VIDON (pouvoir du 16/05/2025) - Patrick MARTINELLO à Marie-Pierre DRAIN (pouvoir du 19 mai 2025) - David PICCARRETA à Gilles CLERET (pouvoir du 14 mai 2025)

Excusés : Pierre SUZZARINI et Marc ROCHAS

Votants : 35 Pour : 35

OBJET : CONVENTION VERS UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Trièves porte depuis des années une politique en faveur du développement culturel avec et pour ses habitants, ses communes, ses associations, ses artistes. Elle agit avec eux en faveur des droits culturels.

Plus que jamais aujourd'hui, en effet, la culture est un atout pour les habitants et les territoires dans un contexte de fragilité démocratique, politique et sociale, de transition écologique et de société numérique. La culture en enrichissant la sensibilité de chacun, en favorisant la pensée libre, la création et le pouvoir d'agir en général, la conscience citoyenne, l'accueil de l'autre, en contribuant à la vie sociale, est un investissement collectif.

La CCT a porté un premier Projet culturel de territoire sur la période 2019-2024, sur ces bases et après une concertation approfondie avec les acteurs culturels du territoire, mais n'engageait pas de partenaire public.

Il est proposé de s'engager dans un nouveau Projet culturel de territoire pluriannuel,

- dans une approche de projet plus large, tant la culture contribue à l'action publique et s'enrichit elle-même d'autres thématiques : Vie sociale, Education, Jeunesse, Petite enfance, Tourisme, Aménagement, Transition écologique...

- dans une approche d'engagements partagés avec d'autres partenaires institutionnels : Etat, Région, Département, Caisse d'allocations familiales, Mutualité Sociale Agricole, Parc Naturel Régional du Vercors.

Ces partenaires proposent à la CCT une convention intermédiaire, dite « Vers un Projet culturel de territoire dans le Trièves », affirmant dès maintenant un principe d'engagement

collectif et pluriannuel, et de financement annuel du Projet sous des modalités propres à chacun.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, :

- **APPROUVE** le projet de convention ci-joint « Vers un projet culturel de territoire »'
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.
- **AUTORISE** le Président à poursuivre la préparation d'un Projet culturel de territoire pluriannuel concerté, qui précisera les objectifs opérationnels, la gouvernance d'ensemble (avec des objectifs de transversalité et de simplification), et les engagements financiers de chacun.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 19 mai 2025
Le Président
Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

18/06/25

et de sa publication le

18/06/25